mais aussi à raison du rôle essentiel qu'il joua dans l'Etat sous le règne de Rodolphe III, son frère, qui ne fit rien d'important sans le consulter (1).

Ce prélat trouva son diocèse replongé dans les mêmes calamités et le même désordre dont son oncle Burchard Ier l'avait momentanément retiré. Les Sarrasins, retranchés à Freinet (Fraxinet-tum,) s'étaient répandus en Provence et avaient étendu leurs dévastations jusque dans le Dauphiné et le Lyonnais (2). Ils avaient même pénétré à Lyon et ruiné le monastère d'Ainay (3). Des hommes avides, quoique chrétiens, profitèrent, comme de coutume, de la confusion causée par ces invasions, pour s'approprier les terres des églises et des couvents (4).

L'archevêque Amblard n'avait opposé qu'une faible digue à ces abus (5). Il s'était laissé dépouiller, lui et son clergé, des biens et des prérogatives de son église. En outre, les comtes de Forez, jugeant les circonstances favorables, avaient ressaisi le pouvoir temporel dans la cité de Lyon et dans les domaines de l'Archevèché (6).

Dès son avènement au trône métropolitain, Burchard II prit des mesures énergiques pour réprimer les empiétements, et réparer les maux de son diocèse. Il commença par donner l'exemple des restitutions, en ordonnant, en présence du clergé et du peuple assemblés, de rendre au monastère de Savigny certains biens

- (1) Voy. la plupart des diplômes de Rodolphe III, où Burchard paraît comme le principal conseiller du monarque.
- (2) A° 972, voy. Bouquet, t. IX, p. 127. C'est donc sur la fin de son épiscopat que l'archevêque Amblard rétablit le monastère d'Ainay. Les auteurs attribuent sa ruine aux *Hungrais*, mais ce sont les Arabes (*Agareni*).
- (3) Videntes desolationes barbarorum, continuas devastationes. (Diplôme de Burchard II; Gallia christiana, t. IV, p. 6.
- (4) Rerum... Dea... collate... quoda pravis hominibus.... subtrahantur.... (1, c.)
- (5) Quidquid a malis pastoribus abstractum videbatur.... (Charte de Burchard II, cartul. de Savigny, no 427).
- (6) Donation d'Ailmoda, en 1025, corroborée par le comte Gerald, citée plus haut.